



HAL
open science

Le champ morphologique du mot "phrase": approche historique et épistémologique

Sophie Jollin-Bertocchi, Jacques-Philippe Saint-Gérand

► **To cite this version:**

Sophie Jollin-Bertocchi, Jacques-Philippe Saint-Gérand. Le champ morphologique du mot "phrase": approche historique et épistémologique. 7e Congrès mondial de linguistique française, Franck Neveu, Jul 2020, Montpellier (Virtual Conference), France. hal-04309984

HAL Id: hal-04309984

<https://hal.uvsq.fr/hal-04309984>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le champ morphologique du mot *phrase* : approche historique et épistémologique

Sophie Jollin-Bertocchi, CHCSC (EA 2448), Université Paris-Saclay (Versailles St-Quentin-en-Yvelines), France

Jacques-Philippe Saint-Gerand, Ex-UCA, 63380 Miremont, France

Résumé. L'évolution du champ morphologique d'un mot-concept est significative du statut de ce concept et de son devenir. L'approche lexicale et lexicologique historicisée du métalangage est donc ici mise au service de l'étude d'une idée linguistique. De la rhétorique, qui configure le champ aux XVII^e et XVIII^e siècles, à la grammaire du XIX^e siècle, où l'emploi de *phrase* se généralise, puis à la linguistique du XX^e siècle, *phrase* est un mot-morphème productif selon les principales voies de la création lexicale que sont l'emprunt, la dérivation suffixale et la composition populaire, qui se répartissent de manière cohérente selon les époques et les ancrages disciplinaires. Les définitions de la phrase attestées dans les dictionnaires depuis le XVII^e siècle emportent avec elles des connotations souvent négatives, que l'imagination onomasiologique a spécifiées dans la création de dérivés morphologiques. La linguistique a permis, au XX^e et XXI^e siècles, la conversion progressive de ces valeurs négatives en éléments d'une nouvelle terminologie intégrée à des cadres théoriques définis. La créativité lexicale, avec ses excès d'étiquetage, est alors adossée à un effort de théorisation sans précédent de la notion de phrase.

Abstract. The morphological field of the word *sentence* : historical and epistemological approach. The evolution of the morphological field of a word-concept is significant of the status of this concept. The historicized lexical and lexicological approach of metalanguage is thus here put at the service of the study of a linguistic idea. From rhetoric, which shaped the field in the seventeenth and eighteenth centuries, to the grammar of the nineteenth century, when the use of the word *sentence* became generalized, and then to the linguistics of the twentieth century, *sentence* is a productive word-morph according to the main paths of lexical creation, which are borrowing, suffix derivation and popular composition, which are coherently distributed according to the periods and disciplinary anchors. The definitions of the sentence attested in dictionaries since the seventeenth century often carry with them negative connotations, which the onomasiological imagination has specified in the creation of morphological derivatives. In the twentieth and twenty-first centuries, linguistics has made possible the gradual conversion of these negative values into elements of a new terminology integrated into defined theoretical frameworks. Lexical creativity, with its excess of labelling, was then backed by an unprecedented effort to theorize the notion of the sentence.

L'évolution de la notion de phrase depuis sa formalisation à la fin du XVIII^e siècle a fait l'objet d'un certain nombre de travaux (Seguin 1993, Melis et Desmet 2000, Gautier 2006). Cette étude se propose de l'envisager au prisme de son champ morphologique. L'évolution du champ morphologique d'un mot-concept est en effet significative du statut de ce concept et de son devenir. C'est ce que cet article cherchera à vérifier à partir du mot *phrase*, l'approche lexicale et lexicologique historicisée du métalangage étant donc ici mise au service de l'étude d'une idée linguistique. De la rhétorique, qui configure le champ aux XVII^e et XVIII^e siècles, à la linguistique du XX^e siècle, l'activité néologique est persistante. Après une mise en perspective des premières occurrences historiques du lexème *phrase*, et de la généralisation de son emploi dans la grammaire au XIX^e siècle, on s'interrogera sur le lien entre le mode de formation des néologismes et la théorie dont ils participent, et sur le gain conceptuel de l'effort terminologique. Ces néologismes se comportent-ils comme de simples équivalents de leurs concurrents dans d'autres cadres épistémiques, ou apportent-ils une valeur ajoutée au plan conceptuel ? Selon un parcours chronologique, seront successivement envisagés l'innovation lexicale du XVII^e au XIX^e siècle dans le champ de la rhétorique, puis les néologismes du XX^e siècle dans la linguistique moderne.

1. Onomasiologie et morphologie : du XVII^e au XIX^e siècle

Comme le montrent notamment les travaux de Jean-Pierre Seguin (1993), de Valérie Raby (2002, 2008, 2018), de Nathalie Fournier (1998) et de Gerda Haßler (2012), y compris les remarques de Marc Wilmet (1997), les manuels de grammaire de la période allant de la seconde moitié du XVI^e siècle au premier tiers du XIX^e siècle ont un usage flou du mot *phrase*, qui interdit à ce dernier de se constituer en véritable *métaterme*. Récemment le collectif publié sous la direction de Franck Neveu (2019) montre également que cette notion, prise entre les concepts de proposition et d'énoncé, peut être envisagée de manière plurielle et ne se stabilise que progressivement à partir du XIX^e siècle, lorsqu'elle est interrogée sous les angles de la philologie, de la grammaire et de son histoire, de la linguistique et même de la philosophie. À côté de ce foisonnement d'idées, qui n'est que l'expression naturelle du devenir de la pensée du langage, les travaux de lexicographie font figure d'appareils régulateurs et figent, à un moment donné, une *doxa* censée représenter et définir les usages – sinon le concept même – des mots dont ils dressent la nomenclature. Notre dessein n'est pas d'étudier une nouvelle fois la conceptualisation grammaticale ou linguistique de la phrase ; il est de s'attacher à une des caractéristiques les plus frappantes des usages de *phrase* que – précisément – n'enregistrent pas les ouvrages grammaticaux : sa productivité morphologique à des fins généralement terminologiques et axiologiques. C'est pour cette raison que nous nous emploierons à suivre les séries de dérivés morphologiques du mot *phrase* qui apparaissent dans quelques dictionnaires les plus remarquables, de l'époque classique au XIX^e siècle.

1.1. L'époque classique et la rhétorique

La 1^{ère} édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) consigne le sens du mot *phrase* :

Phrase Façon de parler. Assemblage de mots sous une certaine construction. Phrase ordinaire, populaire, phrase figurée, recherchée, bonne phrase, mauvaise phrase, phrase régulière, irrégulière.

Cette définition place dès l'origine la phrase sous l'hypothèque d'un balancement entre valeurs antagonistes (bonne vs mauvaise, etc.).

Dans cette même édition, les dérivés morphologiques de *phrase* sont des emprunts au latin, eux-mêmes issus du grec :

— *Paraphrase, Paraphraste, Paraphraser* portent en germe la dénonciation d'un excès de la verbosité d'une amplification rhétorique : « il faut dire les choses simplement, comme elles sont, sans les augmenter ».

— *Antiphrase ; Épiphrase ; Métaphrase ; Périphrase, Périphraser*, pour leur part, mettent l'accent sur la possibilité de détourner le sens de l'énoncé, ce qui implique l'existence d'un sens vrai exprimé par une « phrase » sans fioritures.

En réaction à la Préciosité ambiante de la seconde moitié du XVII^e siècle, un lien s'établit donc par l'intermédiaire de la rhétorique et de ses figures d'élocution entre le terme *phrase* et la notion d'« éloquence ».

1.2. Le XVIII^e siècle entre stabilité et évolution

Le XVIII^e siècle a vu se développer, à partir de 1730, la querelle de la néologie, conforme aux modèles de la langue, opposée au néologisme, l'excès de la construction de mots nouveaux : « la néologie est un art, le néologisme est un abus » (*Dictionnaire de l'Académie*, 4^e éd. 1762, 261 s. v.), à rapprocher d'une forme d'affectation et de préciosité du beau monde. La question se pose alors de savoir si les formes nouvelles que représentent les dérivés morphologiques de *phrase* relèvent de la néologie ou du néologisme. Sonia Vaupot (2012) a étudié avec précision la fortune des néologismes suffixaux créés par Louis-Sébastien Mercier. D'où il ressort que seuls s'inscrivent dans le lexique d'une langue les termes qui forment une entité conceptuelle répondant à un usage social défini par des conditions historiques. C'est ainsi que la 5^e édition [1798] du *Dictionnaire de l'Académie*, revenant à la définition

originelle de 1694, prend soin d'ajouter une entrée « Phrasier », à l'heure du Directoire et des *Incroyables* et des *Merveilleux* :

Phrasier. Faiseur de phrases. Il ne se dit que De ceux qui parlent ou écrivent d'une manière affectée et recherchée. Cet écrivain, cet homme n'est qu'un phrasier.

En 1761, le *Dictionnaire grammatical* de l'abbé Jean-François Féraud, mentionnait déjà :

Phrase, phrasier. Phrasier est un mot nouveau ; il a l'air de faire fortune : mais il ne passera pas la conversation & le style familier.

Tandis qu'en 1788, dans son *Dictionnaire critique*, le même abbé Féraud proposait d'enregistrer l'usage momentané de *phraseur* comme manière d'exprimer l'agent, tout en notant que ce dernier terme était encore moins susceptible de s'inscrire dans la durée :

C'est un diseur, un faiseur de phrases. Quelques auteurs ont dit **phrasier** en ce sens. On y proscrit l'étalage
Des *phrasiers*, des rhéteurs bouffis. [Gresset]

Le *phrasier*, le sec, l'amphigourique Sénèque. – M. Mallet du Pan dit, *phraseur*. Si l'usage admet l'un des deux, il est probable que ce sera le premier. [...]

Le suffixe *-eur* et le suffixe *-ier* sont extrêmement proches du point de vue sémantique puisque le premier est défini comme le « suffixe ordinaire des noms d'agents », tandis que le second désigne des personnes ayant « une activité en rapport avec la réalité désignée par le terme de base » (Grevisse-Goosse, 14^e édition, 2008 : 173 et 175). Il est néanmoins possible de les départager au moyen de l'hypothèse que le suffixe *-eur* peut être associé à une valeur occasionnelle, circonstancielle, contrairement au suffixe *-ier*, qui dénote une valeur permanente. Cela permet peut-être d'expliquer la condamnation dont *phraseur* a été l'objet. Quoi qu'il en soit, les deux mots sont des termes mondains, et non des termes du métalangage.

À l'heure où se manifestent les premiers signes de la Révolution à venir et de ses bruyants discours, l'entrée de *phrasier* dans ces deux dictionnaires marque un malaise perçu.

1.3. Le XIX^e siècle et l'assomption du Style

La 6^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1835) se signale par une reconfiguration de la définition de *phrase* dans le sens d'unité grammaticale, tandis qu'il se généralise dans la grammaire, en accord avec l'évolution de la société et des mentalités. Le XIX^e siècle développe en effet un effort de scolarisation (Guizot, 1833, Ferry, 1881) conduisant à la standardisation de la langue, et à une certaine représentation des ses qualités essentielles, dont témoigne la kyrielle des épithètes contraires susceptibles de la caractériser. Ainsi se construit un modèle du référentiel — grammatical et esthétique — de l'objet

PHRASE. s. f. Assemblage de mots construits ensemble, et formant un sens. Phrase ordinaire, populaire. Phrase figurée, recherchée. Bonne phrase. Mauvaise phrase. Phrase régulière, irrégulière, correcte, incorrecte, claire, obscure, bien construite, mal construite. Une phrase courte. Une phrase longue. Une phrase louche, embarrassée. Une phrase élégante, bien tournée. Faire une phrase. Construire une phrase. Prononcer, dire, composer, écrire, jeter sur le papier quelques phrases. La phrase grecque et la phrase latine admettent l'inversion. La phrase française a de la clarté.

Le *Grand dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse (1863 en fascicules, 1866-1876 en volumes) se signale par l'adjonction d'une entrée :

Phrasaire. Petit livre qui contient des phrases très courtes pour apprendre à lire aux enfants. Peu usité.

dans laquelle on retrouve l'effort pédagogique du siècle, et de l'auteur du dictionnaire en particulier.

L'entrée « Phrasier » du *Dictionnaire de l'Académie* (1835) apporte quelques légères mais significatives modifications par rapport à l'édition de 1798 :

Phrasier. Faiseur de phrases, celui qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, recherchée, verbeuse et vide. Cet écrivain, cet homme n'est qu'un phrasier. Il est familier.

L'accentuation du sens péjoratif du terme dans la définition est encore renforcée par l'expression du marqueur de niveau de langue *familier*, qui implique un jugement dépréciatif, à l'heure où l'éloquence parlementaire, celle de la chaire, le journalisme, et la littérature font montre de leur pouvoir.

De même, contre l'avis précédemment signalé de l'abbé Féraud, *phraseur* fait son entrée dans la nomenclature de l'Académie :

Phraseur. Faiseur de phrases, celui qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, recherchée, verbeuse et vide. Cet écrivain, cet homme n'est qu'un phraseur. Quel grand phraseur ! Quel ennuyeux phraseur ! Il est familier. On dit dans le même sens *Phrasier*.

En illustration de l'intérêt des Académiciens pour la langue telle qu'elle se pratique, la collocation « phrase faite » (« faire rage, faire grâce, etc. ») retrouve la glose « Façon de parler » des éditions antérieures, à laquelle l'adjectif « particulière » et la référence à un usage consacré confèrent un statut *phraséologique*, sans que le mot ne soit prononcé, bien qu'il fasse partie de la nomenclature du dictionnaire.

Cette même 6^e édition signe en effet l'entrée du terme *phraséologie*, lequel balance entre la langue et son usage littéraire :

Phraséologie. Construction de phrases particulières à une langue, ou propre à un écrivain. La phraséologie de la langue grecque, de la langue latine, de la langue française, etc. La phraséologie de cet auteur est bizarre, vicieuse.

Cependant, ni la 6^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1835), ni la suivante ne font une place au néologisme *phraséologue*, que Balzac avait introduit en 1831 et que Cormenin inscrit dans son *Livre des Orateurs* (1842), avec une caractérisation très précise :

Le Phraséologue ignore les lois et les affaires. Il n'a jamais ouvert le budget. Il dédaigne les chiffres, la logique, les faits communs et le train vulgaire des choses [...] Mais il est très-fort sur la mélopée ; il sait ce que c'est que l'onomatopée, le pléonasme, l'euphonie, la métonymie, l'hyperbole, la prosopopée, la protase, la catachrèse et autres figures de rhétorique à l'usage des Grecs. Il polit, il vernisse, il arrondit sa phrase dans le petit comme dans le grand, et il la fait reluire en bosse. Ce ne sont que fleurs, ornements, découpures et arabesques de style. [...] Les Phraséologues ne sont sensibles qu'à la musique du discours. Ils brodent sur tous les thèmes le chant de leur prose... [...] ils taillent leurs paroles, de même que le lapidaire taille les diamants à facettes. [...] Le Phraséologue ne se pique pas de raisonner. Il est vide d'idées, mais il est fourni de mots ; et il a étudié leur origine, leurs synonymes et leurs dérivés, dans les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Il sait au bout du doigt le supin et le gérondif de chaque verbe. Il a scalpé la règle des participes et du *que* retranché. Son style est toujours en grande toilette ; il le perle, il le dore, il l'habille à la dernière mode. C'est un fait de grammaire. [27-28]

Par l'involution du langage sur lui-même — *phrase + logos* —, cette caractérisation dénonce une sorte de tautologie dans les faits : à force de devenir une fin en soi la *phrase* détourne la grammaire de son objectif principal de standardisation de l'usage et l'oriente vers celui de la seule expressivité, qu'assume désormais la catégorie du style comme valeur.

Dans le *Grand dictionnaire Universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse, la définition proprement lexicographique de *Phraséologie* reprend les sens classiquement reconnus, tandis que la partie encyclopédique, particulièrement développée, insiste dès le commencement sur les aspects négatif et ambigu de la chose :

Encycl. Ce mot a signifié d'abord un recueil de locutions, mais la signification en a été depuis longtemps modifiée. On l'emploie aujourd'hui le plus souvent dans un sens défavorable comme nous le verrons plus loin. On l'a employé pendant des siècles et on l'emploie encore pour signifier la manière propre à une langue, ou particulière à un écrivain, de construire les mots et les phrases. On dit, par exemple, la phraséologie française, la phraséologie de Montaigne, celle de Fénelon, de Voltaire, de Chateaubriand.

Mais, très vite, il en vient à spécifier la marque distinctive de la phraséologie de la langue française :

[...] ce qui distingue principalement la phraséologie des langues anciennes de la phraséologie française, c'est la fréquence et presque la continuité de l'inversion dans la prose aussi bien que dans les vers.

Dès que le terme *phraséologie* s'applique à l'ensemble des caractéristiques d'écriture d'un écrivain, il devient un parasynonyme de *Style* :

Tout le monde sait que la phraséologie de Voltaire se distingue par la clarté, la précision et la rapidité. Celle de Chateaubriand s'approprie aux traits plus que naturels de son talent, à se hardiesse au-dessus de la prose, et en même temps à l'éloquence émue et fière qui ressortait de son génie, aux caprices de l'imagination, aux mélancoliques rêveries qui remplissaient les esprits distingués de son époque. Les phraséologies diverses de ces quatre écrivains¹ nous montrent la langue française sous quatre aspects différents, qui en marquent les quatre phases importantes, au XVI^e siècle d'abord, puis au XVII^e, au XVIII^e et au XIX^e siècle. Mais, suivant la remarque de Fallot, les modifications n'ont guère porté en

définitive que sur des points de détail ; quant à tout ce qui est fondamental et essentiel dans le langage, quant à l'esprit et à l'ensemble de la syntaxe, à la logique et au génie de la langue, l'identité est complète.

Quels que soient cependant les mérites singuliers des écrivains pour s'approprier l'essence d'une langue, le mot reste péjoratif :

[...] phraséologie se prend le plus souvent aujourd'hui dans un sens défavorable et signifie une manière de parler vide et sonore, l'enflure de la forme ne recouvrant aucune idée sérieuse ou originale.

Et Larousse de rappeler que le journalisme et la réclame florissant au milieu du XIX^e siècle étaient de sérieux promoteurs de cette phraséologie creuse.

Contemporain de Larousse, Littré est le premier à noter que le terme *phraséologie* pouvait trouver à se débarrasser « quelquefois » de sa connotation négative au profit d'un emploi technique en liaison avec le sens de sa base, mais qui est demeuré marginal :

1° L'étude et la connaissance de la phrase et, par conséquent, une partie très importante de la grammaire (peu usité en ce sens).

Enfin, les Académiciens de la 7^e édition du *Dictionnaire* (1878), en dépit de l'évolution des connaissances linguistiques qu'impulsent les travaux de grammaire historique et comparée (Henri Weil, Auguste Brachet, Michel Bréal, etc.), se contentent de reprendre textuellement Littré en y ajoutant seulement deux exemples de leur cru, les dérivés suffixaux *-logue*, *-logie* :

« Phraséologie ». « Il se dit quelquefois en mauvaise part pour signifier, Un discours creux, vide de sens.

Il nous fatigue avec sa phraséologie. Tout cela c'est de la phraséologie. ».

Les formes *phraséologue* et *phraséologie*, dont les dérivations suffixales rappellent le courant en voie d'extinction des Idéologues et de l'Idéologie, stigmatisent le défaut de la verbosité rhétorique et autorisent même, par un curieux retour en arrière, la redécouverte de *phraséologue*ⁱⁱ, pratiquant habituel de cet excès, dans la littérature journalistique de cette fin du XIX^e siècle.

Depuis ses origines et jusqu'au XIX^e siècle, l'Académie adopte donc une stratégie lexicographique assez ambiguë, puisqu'elle définit positivement l'objet « Phrase », tout en caractérisant négativement les dérivés morphologiques suffixaux auxquels il donne lieu, sans que l'on puisse décider précisément aujourd'hui si cette négativité est justifiée par la nature même de la suffixation, telle que les remarqueurs et les grammairiens l'envisagent et la discutent, ou seulement par un usage dûment enregistré filtré à l'étamine du goût.

En résumé, les néologismes du XVII^e siècle privilégient l'emprunt aux langues anciennes, alors que ceux du XVIII^e et du XIX^e siècles reposent sur la dérivation suffixale, et se chargent de valeurs négatives. Les vassaux morphologiques du terme *phrase* se rattachent alors davantage aux catégories de la rhétorique, de l'esthétique de la langue (Alablat 1899) et d'une éthique de la parole (Deschanel 1898) qu'à celles que la linguistique du XIX^e siècle va faire progressivement émerger.

2. La linguistique moderne et l'inquiétude terminologique

Les linguistiques structurale, générative et phraséologique vont successivement faire évoluer la terminologie en fonction de leurs objectifs.

2.1. Le structuralisme et la linguistique générative

Au fur et à mesure de l'essor de la linguistique du XX^e siècle, la désignation des unités de la langue et du discours requiert la création de nouvelles lexies. Le *TLF* met d'ailleurs en évidence la productivité du mot-morphème *phrase* en regroupant les néologismes dans un article au titre de « Formant - *phrase*, - *phrastique* ». À rebours des néologismes du XVII^e siècle, et dans le prolongement du XVIII^e et du XIX^e siècle, ceux du XX^e siècle continuent d'être forgés par dérivation suffixale, ce dont témoigne l'adjectif – et morphème – *phrastique* (E. Pichon 1933 dans *R. Philol. fr.* t.45, p. 69 ; cité dans le *TLF*), parallèlement à des créations fondées sur la composition populaire, dans le champ de la linguistique structuraliste et générative.

2.1.1. Lucien Tesnière (1936) : mot-phrase et phrasillon

Le terme *mot-phrase* n'apparaît pas dans la première édition de Grevisse (1936). Damourette et Pichon (1911-1927), qui emploient le composé *sous-phrase*, n'étaient sans doute pas loin de forger *mot-phrase*, dont ils se sont approchés en identifiant tout au moins le phénomène :

La vieille conception classique, et qui convient à l'immense majorité des phrases françaises, définit la phrase un ensemble gravitant autour d'un verbe. Mais il y a des phrases sans verbe, dites phrases nominales (...).

D'autres phrases sont réduites à un seul mot : c'est un appel (*Jean.*) ; une question (*Quoi ?*) ; une réponse réduite à sa plus grande simplicité (*Oui*) ; une exclamation (*Zut !*) (69)

Tesnière, dans un article de 1936, emploie le néologisme *mot-phrase*, pour lequel il propose comme équivalent dérivationnel *phrasillon*, qui fonctionne comme une définition synonymique :

Dès que l'on essaye d'analyser les interjections pour voir dans quelle espèce de mots il y a lieu de les ranger, on s'aperçoit vite qu'elles sont au fond inanalysables, parce qu'elles renferment à elles seules le contenu sémantique de phrases entières. Elles débordent toute tentative de classification en **espèces de mots**, parce que ce ne sont pas des espèces de mots, mais des **espèces de phrases**. Nous les appellerons des mots-phrases, ou phrasillons. (348)

Avec *mot-phrase*, Tesnière propose une lexie spécifique, explicitant la valeur syntaxique, pour désigner une catégorie grammaticale traditionnelle (les interjections) ainsi que d'autres éléments de la langue ou faits de discours (*oui, voici* par exemple). L'expression permet donc de désigner une catégorie hétérogène de fonctionnement, le néologisme comportant désormais un sens général et un sens particulier :

a) Mot qui forme phrase à lui seul. *Si (...)* connaît un emploi plein de mot-phrase dans les assertions positives après un énoncé négatif (assertif, jussif ou interrogatif) : Il n'est pas là ? – Si !... il correspond sémantiquement à la phrase *c'est ainsi* (Moignet, *Systématique de la lang. fr.*, 1981, p.320). b) En partic. Synon. de *interjection*. Puisque les interjections jouent dans le discours le même rôle que des phrases entières, nous les appellerons des mots-phrases (Tesn. 1959, p.95). **Rem.** *Phrase-mot* ds *Lar. encyclop.*: inusité sous cette forme. (TLF)

En raison de la diversité des unités linguistiques qu'il recouvre, le terme est devenu l'équivalent de *marqueur discursif* et *insert* (Kahane et Mazziotta 2015), qui correspondent chacun à l'angle (sémantico-pragmatique ou morphosyntaxique) à partir duquel le fait est envisagé.

La grammaire traditionnelle ne traite pas vraiment le problème des mots-phrases (Maziotta et Kahane 2016), pas plus que Tesnière ne les intègre finalement à sa syntaxe. La conception de la phrase comme unité syntaxique, îlot de dépendances relationnelles, se heurte en français parlé, mais aussi dans les genres écrits, au problème des mots-phrases, qui remettent en cause le concept même de phrase comme unité définie par une organisation interne. Le néologisme *mot-phrase* a le mérite de faire saillir – à défaut de la résoudre – cette problématique.

Tesnière a créé un autre néologisme synonyme de *mot-phrase*, qui s'appuie sur un procédé original dans le métalangage, une double suffixation diminutive : le suffixe *-ille*, qui représente le latin *-icula*, formateur de substantifs féminins, et le suffixe *-on*, qui forme de nombreux substantifs souvent masculins et concrets (*raidillon, oisillon*, etc.). Dans le contexte de la linguistique, le terme pourrait avoir une connotation péjorative, ce que Jack Feuillet conteste en partie :

Le seul qui ait entrepris de creuser un peu plus les choses et Tesnière [,] qui consacre un chapitre aux « phrasillons ». On notera à ce propos que le suffixe *-illon*, qui n'es peut-être pas péjoratif dans l'esprit de Tesnière, suggère néanmoins le manque de considération, confirmée par le fait qu'on s'en débarrasse assez vite (car ils se prêtent mal à une *classification structurale*) et qu'il ne les compte pas dans ce qu'il appelle les « espèces de phrases ». (Feuillet 1988 : 110 ; cité dans Mazziotta et Kahane 2016)

Un tel mode de formation trahit en tout cas l'imaginaire du linguiste, car chez Tesnière, *phrasillon* apparaît superfétatoire du fait qu'il est donné comme synonyme d'un autre néologisme. La redondance terminologique procède alors peut-être aussi de la difficulté à intégrer ces objets dans la classification grammaticale.

2.1.2. Sous-phrase et phrase-noyau

Au début du XX^e siècle, Damourette et Pichon (1911-1927 : 128) emploient déjà l'unité lexicale *sous-phrase* explicitement comme synonyme de *proposition subordonnée*, dans la terminologie grammaticale traditionnelle, héritée de la conception logique de la grammaire générale du XVII^e siècle. Elle a été reprise par la linguistique structurale et générative, ainsi de manière consistante, « [l]a linguistique actuelle, par une sorte de synecdoque, appelle parfois *phrase* la proposition principale, les subordonnées étant appelées *sous-phrases* (Dupré 1972) » (cité dans *TLF*).

Le nouveau terme permet principalement d'éliminer la notion logique périmée de proposition (Léon 2003, Combettes 2011). De plus, il renvoie à la critique de la notion de subordination dans le cadre des « propositions », et permet d'écartier toute ambiguïté en matière d'extension de la notion de subordination en grammaire. Une expression problématique de la grammaire traditionnelle se voit ainsi supplantée, mais le gain conceptuel reste limité puisque l'idée de hiérarchie persiste dans la métaphore spatiale sous-jacente.

Un troisième mot composé, *phrase-noyau*ⁱⁱⁱ, émerge dans les années 1960. Il fait l'objet d'une entrée dans le *Dictionnaire de linguistique* de Dubois *et al.* (1994) :

1. En grammaire structurale, la phrase-noyau est la phrase déclarative active transitive réduite à ses constituants fondamentaux. *L'enfant lit un livre* est une phrase-noyau.
2. En grammaire générative. syn. de *phrase nucléaire**

Ce terme est donc l'antonyme de *sous-phrase*, au plan morphologique (eu égard à la distribution de ses lexèmes) comme au plan sémantique. La dimension métaphorique est cette fois évidente, éclairant rétrospectivement dans ce sens le terme *sous-phrase*. La métaphore témoigne d'une démarche heuristique visant à se défaire de l'approche hiérarchique très marquée par l'histoire de la grammaire.

Ces lexies touchent à des notions problématiques dans la définition même du concept de phrase. Outre qu'ils disqualifient la notion de proposition, ces deux mots composés sont le lieu d'une expression analogique, comme en témoigne encore le néologisme de Tesnière *mot-phrase*, fondé sur une relation d'équivalence. La communauté du mode de formation indique un semblable ancrage théorique, le structuralisme, dont le procédé de création lexicologique donne précisément une image qui remotive partiellement les deux signes.

2.2. La linguistique phraséologique

La majorité des néologismes du siècle dernier sont des dérivés suffixaux qui ne sont pas (encore) enregistrés dans les dictionnaires de langue – ni même dans les dictionnaires de spécialité^{iv} –, mais dont on observe l'emploi dans la littérature scientifique.

En 1909, dans son *Traité de stylistique française*, Charles Bally s'intéressait à ce qu'il nommait de manière périphrastique les « unités phraséologiques ». Au moins deux néologismes concurrents se sont implantés au cours de ces dernières décennies, pour désigner les « tournures typiques d'une langue, soit par leur fréquence, soit par leur caractère idiomatique » qui constituent l'ensemble de la phraséologie : *phrasème* et *phraséologisme*, voire *phraséoterme* (Gautier 2002) – plus rare – présentent l'intérêt d'être synthétiques. À l'instar de *mot-phrase*, c'est le problème de la frontière entre lexique et syntaxe qui est visé par ces néologismes. En effet, ils désignent à proprement parler des unités *syntagmatiques*, et non des unités phrastiques, se substituant ainsi au signe *phrase* dans son emploi à l'époque classique.

Phrasème est formé sur le modèle des noms désignant les unités linguistiques distinctives (*phonème*, *graphème*, *lexème*, etc.), c'est-à-dire avec le suffixe *-ème*. En dépit de son allure scientifique, le terme est pour le moins paradoxal dans la mesure où la notion de phrase n'est pas en jeu dans son signifié. Benveniste emploie ce dernier terme en 1966 dans *Problèmes de linguistique générale I*, mais avec un sens étymologique : « La phrase n'est pas une classe formelle qui aurait pour unités des 'phrasèmes' délimités et opposables entre eux » (p. 129). Le sens conforme à son mode de formation, qui plaiderait en faveur de l'existence d'unités distinctives de la phrase, se voit ainsi récusé, et le terme présenté

comme fictif. Il est actuellement utilisé de manière courante, en linguistique, au sens d'unité phraséologique, témoignant à la fois d'un affaiblissement et d'une spécialisation sémantiques.

En revanche, le terme *phraséologisme* apparaît parfaitement clair et cohérent avec sa base (*phraséologie*) du point de vue sémantique, permettant d'écarter toute ambiguïté, ce qui explique probablement son émergence.

Dubois *et alii* (1994 : 366) pointent la difficulté qu'il y a à délimiter le champ des phraséologismes :

Un dictionnaire *phraséologique* s'assigne pour un objet le recensement et la présentation des expressions figées spécifiques à une langue. En principe, il n'enregistre pas les proverbes, pour autant que ceux-ci représentent des unités phrastiques complètes. Il devra également exclure le cliché de son champ d'étude : à la différence du cliché, écart stylistique banalisé par la répétition (l'astre des nuits, des doigts de fée), la phraséologie se définit non par l'écart qu'elle représente par rapport à la langue, mais par le caractère stabilisé de la combinaison qu'elle constitue. Un dictionnaire phraséologique n'est qu'un sous-ensemble particulier d'un dictionnaire syntagmatique, qui envisagerait les types de combinaisons les plus courants d'une langue dans une synchronie donnée.

Si la discipline émerge dans les années 1960, les travaux pionniers de la linguistique phraséologique datent des années 1980. Les recherches dans ce domaine sont actuellement abondantes^v en raison du stock très élevé des unités phraséologiques de la langue. Trois critères permettent de les définir : la polylexicalité, le figement et la non-compositionnalité (ou opacité) du sens. Le terme *phraséologie* a donc au moins partiellement perdu le lien avec son radical, puisqu'il désigne des unités lexicales :

[...] ensemble des unités complexes du lexique, qui présentent des degrés variables de figement, qui sont construites dans des contextes spécifiques, et qui sont tenues à cet égard pour caractéristiques d'un type de discours. (Neveu 2004 : 231)

Il s'agit désormais d'un mot-concept.

La marginalisation, voire l'élimination du sens propre a eu pour conséquence le recentrage sur les unités lexicales complexes au détriment de la phrase conçue comme unité syntaxique. Cette réduction à un niveau inférieur de la langue se voit pourtant aujourd'hui contestée, d'aucuns plaidant pour l'élargissement des études phraséologiques à la phrase (Legallois et Tutin 2013).

L'expression « Raison phrastique » – allusion au texte philosophique de Kant, *Critique de la raison pratique* (1788), dans l'approche épistémologique d'Antoine Gautier (2006) – cristallise le statut du concept de phrase dans la linguistique de la seconde moitié du XXe siècle. Dans le cadre de l'effort théorique en faveur de la délimitation de la notion et de sa réduction à une catégorie stabilisée, le dérivé *phrasticité* émerge encore sous la plume épistémologique du même A. Gautier (2006 : 59), ainsi que dans divers articles portant sur les langues du monde^{vi}.

3. Conclusion

Phrase est un mot-morphème productif du XVII^e au XX^e siècle, selon les principales voies de la création lexicale que sont l'emprunt, la dérivation suffixale et la composition populaire, qui se répartissent de manière cohérente selon les époques et les ancrages disciplinaires. L'évolution du champ morphologique permet ainsi de suivre la circulation de la notion de phrase depuis la rhétorique jusqu'aux différentes approches linguistiques modernes, où la créativité lexicale est adossée à un effort de théorisation sans précédent de la notion de phrase.

Globalement, les définitions de la phrase attestées dans les dictionnaires depuis le XVII^e siècle emportent avec elles des connotations souvent négatives, que l'imagination onomasiologique a spécifiées dans la création de dérivés morphologiques. La linguistique a permis, au XX^e et XXI^e siècles, la conversion progressive de ces valeurs négatives en éléments d'une nouvelle terminologie intégrée à des cadres théoriques définis.

Si la diversification terminologique à l'époque moderne s'efforce de traiter une partie des problèmes posés par la notion de phrase, plutôt que de proposer des sous-spécifications conceptuelles, certains néologismes de forme créent des doublons dans un même cadre théorique. Cet excès d'étiquetage et de technicité peut témoigner d'une recherche d'ajustement terminologique, les innovations lexicales se

présentant comme des tentatives de (re)conceptualisation de notions anciennes devenues caduques, ou d'une notion épineuse. Les néologismes peuvent également constituer une manifestation de la concurrence dans le champ d'une linguistique professionnalisée.

À l'époque contemporaine, le discours métalinguistique spontané n'échappe pas non plus totalement à l'innovation lexicale, ainsi que l'atteste la création toute récente de *phrasitude*, calque du latin, selon la résurgence d'une suffixation philosophique accordée à l'époque contemporaine (Khoel 2012), ou mot-valise (*phrase + attitude*), en liaison avec la popularité de la locution *petite phrase* qui opère un retour des locutions (péjoratives) attachées à l'époque classique et au XIX^e siècle – mais dans le cadre revalorisé de la phraséologie.

Références bibliographiques

- Académie française (1694-1878). *Dictionnaire de l'Académie française*. 1^{ère} éd. 1694, Vve de J.-B. Coignard et J.-B. Coignard ; 2^e éd. 1718, J.-B. Coignard ; 3^e éd. 1740, J.-B. Coignard ; 4^e éd. 1762, Vve Brunet ; 5^e éd. 1798, J. Smits & Co ; 6^e éd. 1835, Firmin-Didot Frères ; 7^e éd. 1878, Firmin-Didot & Cie.
- Albalat, A. (1899). *L'Art d'écrire enseigné en vingt leçons*. Paris : Armand Colin.
- Bès, G. (1999). La phrase verbale noyau en français. *Recherches sur le français parlé* 15, 237-358 ; https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01005527/file/1999_La_phrase_verbale_noyau.pdf.
- Bally, C. (1909). *Traité de stylistique*. Genève : Georg ; Paris : Klincksieck.
- Combettes, B. (2011). Phrase et proposition. Histoire et évolution de deux notions grammaticales. *Le Français aujourd'hui* 173, 11-20 ; <https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2011-2-page-11.htm>.
- Cormenin, L. de – (1841). *Livre des Orateurs*. Paris: Pagnerre.
- Damourette, J. et Pichon, E. (1911-1927). *Essai de grammaire de la langue française : des mots à la pensée t. I*. Paris : D'Artrey ; <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62820045.texteImage>.
- Deschanel, É. (1898). *Les Déformations de la langue française*. Paris : Calmann Lévy.
- Diderot, D. Le Rond d'Alembert, J. (1751-1772). *Encyclopédie, Dictionnaire raisonné des Sciences et des Arts*. Neufchastel : Samuel Faulche & Cie.
- Dubois, J. et al. (1994). *Dictionnaire de linguistique et de sciences du langage*. Paris : Larousse.
- Duvallon, Outi (2016). Individuation référentielle de la construction infinitive V-TESSA en finnois : entre détermination nominale et complémentation verbale. A. Gautier, E. Havu et D. Van Raemdonck, (dirs), *DéterminationS*. Bruxelles : Peter Lang, 978-2 574-326. halshs-01341838
- Fenoglio, I. (2019). Proposition, phrase, énoncé chez Émile Benveniste. F. Neveu (dir.), *Proposition, phrase, énoncé. Linguistique et philosophie*. Paris : éditions ISTE, 183-203.
- Féraud, J. F., Abbé (1761). *Dictionnaire grammatical de la langue française*. Avignon : Vve Girard.
- Féraud, J. F., Abbé (1788). *Dictionnaire critique de la langue française t. 3*. Marseille : Mossy.
- Fernandez-Vest, Jocelyne (2008). Subordination et degrés de phrasticité dans quelques langues ouraliennes : exemples samiques et fenniques. *La Linguistique* 2008/2 (Vol. 44), 99-116
- Fournier, Nathalie (1998). *Grammaire du français classique*. Paris : Belin.
- Gautier, A. (2006). Unité et discontinuité : une approche épistémologique et systématique de la phrase. Thèse de Doctorat, Université Paris-Sorbonne.
- Gautier, L. (2002). Terme, phraséotermes, phrasème : questions de délimitation en langue spécialisée. *Le Continuum en linguistique*. Sousse : Tunisie, 153-172 ; <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00201271/document>.
- Grevisse, M. (1936). *Le Bon usage*. Bruxelles : Duculot.
- Haßler, G. (2012). La linéarité du langage comme problème théorique dans les théories rationalistes et sensualistes. *Beiträge zur Geschichte der Sprachwissenschaft* 22.1, 33-66.
- Kahane, S., et Mazziotta, N. (2015). Quel classement syntaxique pour les 'marqueurs discursifs', 'mots-phrases' et autres 'inserts' ? Prédicatifs et locutifs. *Travaux de linguistique* 71, 7-42 ; <https://www.cairn.info/revue-travaux-de-linguistique-2015-2-page-7.htm>.
- Koehl, A. (2012). *Altitude, négritude, bravitude* ou la résurgence d'une suffixation. 3^e Congrès Mondial de Linguistique Française. Lyon, 1307-1327.
- Larousse, P.-A. (1863-1873). *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle t. 14*. Paris : Larousse.
- Legallois, D. et Tutin, A. (2013). Vers une extension du domaine de la phraséologie. *Langages* 189, 3-29 ; <https://www.cairn.info/revue-langages-2013-1-page-3.htm>.
- Léon, J. (2003). Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : Parcours historique. *L'Information grammaticale* 98, 5-16 ; https://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_2003_num_98_1_2610.
- Littre, É. (1863-1872). *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Hachette.
- Mazziotta, N. et Kahane, S. (2016). Le mot-phrase dans les conceptions de Lucien Tesnière. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 111, 71-107 ; <https://kahanedotfr.files.wordpress.com/2017/01/locutif-bslp2016.pdf>.
- Melis, L. et Desmet, P. (2000). La phrase et son analyse. *Modèles linguistiques* 42, 79-145.
- Neveu, F. (2004). *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Armand Colin.
- Neveu, F. (dir.) (2019). *Proposition Phrase Énoncé*. Londres : ISTE Éditions.

- Raby, V. (2002). L'Analyse de la phrase complexe dans la Grammaire Générale. *Histoire Épistémologie Langage XXIV 1*, 93-105.
- Raby, V. (2008) en collaboration avec J.-M. Fournier. Faire une histoire de la grammaire française aujourd'hui faits, hypothèses, propositions. Durand J., Habert B., Laks B. (éds.), *Congrès Mondial de Linguistique Française*. Paris, Institut de Linguistique Française, 957-969.
- Raby, V. (2018). *Les Théories de l'énoncé dans la Grammaire générale*. Lyon : ENS Éditions.
- Seguin, J.-P. (1993). *L'Invention de la phrase au XVIIIe siècle : contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*. Louvain-la-Neuve : Bibliothèque de l'Information grammaticale, Éditions Peeters.
- Tesnière, L. (1936). Sur la classification des interjections. A. Sestak et A. Dokoupil (dirs.), *Mélanges dédiés à la mémoire de Prokop M. Haskovec par ses amis et élèves*. Brno : Globus, 343-352.
- Vaupot, S. (2012). Les critères de (non-)maintien du néologisme par dérivation dans l'œuvre de Louis-Sébastien Mercier. *Zeitschrift für romanische Philologie* 128, 474-491.
- Wilmet, M. (1997). *Grammaire critique du français*. Paris : Hachette ; Louvain-la-Neuve : Duculot.

ⁱ Larousse a cité auparavant Montaigne, Fénelon.

ⁱⁱ En effet cette création lexicale est imputée à Simon-Nicolas-Henri Linguet (1736-1794), cf. *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle* (1777-1792, t. XV, 45), mais a été oubliée depuis par tous les dictionnaires consultables.

ⁱⁱⁱ Le terme se rencontre aussi sans trait d'union : voir Bès 1999. L'auteur propose une série d'exemples.

^{iv} Le premier bénéficie néanmoins d'une entrée dans le *Wiktionnaire*, le second dans *Wikipédia*.

^v Comme en témoigne le nombre des colloques internationaux qui ont eu lieu ces cinq dernières années : « Europhras 2014, Europäische gesellschaft für phraseologie », 10-12 septembre 2014, Paris Sorbonne ; « Phraséologie française », Université d'Artois, 21-22 septembre 2017 ; « La phraséologie française : sens, cotextes, contextes », 24-25 mai 2018, Université Marie Curie-Sklodowska de Lublin (Pologne) ; colloque PhraséoRom, 13-15 mars 2019, Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg (Allemagne). Ainsi que celui annoncé à l'Université de Sherbrooke, du 4 au 8 mai 2020 : « Les phraséologismes pragmatiques : Préfabrication et lexiculture ». Etc.

^{vi} Jocelyne Fernandez-Vest (2008), « Subordination et degrés de phrasticité dans quelques langues ouraliennes : exemples samiques et fenniques », *La Linguistique* 2008/2 (Vol. 44), 99-116 ; Outi Duvallon (2016), « Individuation référentielle de la construction infinitive V-TESSA en finnois : entre détermination nominale et complémentation verbale », dans Antoine Gautier, Eva Havu, Dan Van Raemdonck, (dirs), *DéterminationS*, P.I.E Peter Lang, 978-2-87574-326. ([halshs-01341838](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01341838))